

# DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux  
**INC UCANSS DU 19 AVRIL 2024**

Le document de travail présenté aujourd'hui à l'occasion de cette instance met en exergue ce que la FNPOS CGT n'a de cesse de dénoncer quant à la situation des salariés du Régime Général.

Concernant les effectifs, la stabilité est toute relative sur la période du fait de l'intégration des personnels du RSI. Cela cache une triste réalité qui s'apparente à un plan social négocié à l'occasion des COG entre les Caisses Nationales et l'État. L'hémorragie continue au rythme d'1 millier d'ETP chaque année. Ce qui nuit gravement à la qualité de vie au travail des personnels de la Sécu mais également à la qualité de notre service public.

Concernant la rémunération, la CGT dénonce l'existence même du cadre contraint imposée par la RMPP.

Sa pluri annualité ne cesse de tirer la politique salariale vers le bas alors que parallèlement la perte de pouvoir de vivre s'accélère du fait d'une inflation galopante (en 2022, l'inflation est 2,45 points au-dessus de la RMPP).

Pour la CGT la solution, c'est l'augmentation significative de la valeur du point et qu'une partie de l'enveloppe budgétaire soit consacrée à sa revalorisation chaque année.

C'est pourquoi la FNPOS CGT exige de l'Ucanss qu'elle aille enfin chercher l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Suite aux dernières mobilisations des salariés, les mesures prises exceptionnellement en 2022 à destination des salariés les plus proches du SMIC ont servi à corriger la médiocrité de la politique salariale à la Sécurité sociale.

Cependant, la rémunération brute annuelle moyenne des salariés du RG reste inférieure de plus de 7% de la rémunération moyenne nationale.

Afin d'éviter les disparités de traitement entre salariés, la date d'effet des points de compétence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution ainsi que les parcours professionnels doit être la règle.

Concernant les points d'expérience, il est urgent de les déplaçonner car ¼ des personnels se retrouve mécaniquement priver de cette reconnaissance.

La FNPOS CGT exige que la nouvelle classification corrige ces injustices.

Le constat de la nécessité d'attribuer des points à l'embauche met en évidence la nécessité d'une refonte de la classification qui passera par une revalorisation significative des coefficients de base.

Concernant l'emploi et le recrutement au sein du Régime Général, l'employeur est dans le déni le plus total en se comparant au marché national (turnover respectivement de 6,16% et 15%). Oui au RG il y a bien un manque d'attractivité et de fidélisation et ce n'est pas avec le programme institutionnel élaboré par l'Ucanss que la situation va s'améliorer.

Pour la FNPOS CGT la solution passera par l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail.